

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 81 (2019)

Heft: 3

Rubrik: 2018 Rapport d'activités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



2018

Rapport d'activités



SVLT

Schweizerischer Verband für Landtechnik

ASETA

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

Avant-propos

Mesdames, Messieurs, chères adhérentes,
chers adhérents

Le comité et le secrétariat de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA) ont affronté les défis actuels et essayé de les relever avec beaucoup d'engagement. L'ASETA a signé la charte «numérisation» au cours de cet exercice. Lors d'une réunion fermée, le comité s'est aussi penché sur la «numérisation dans l'agriculture» et le «sponsoring de l'ASETA».

La numérisation a déjà trouvé des applications dans le domaine de l'agriculture, et continuera à en trouver encore davantage à l'avenir. A l'issue de cette réunion fermée avec les présidents et les chefs de section, qui a eu lieu en novembre, le comité a décidé de créer un centre de consultation dédié à cette thématique au sein de l'ASETA. Il s'agit de faire en sorte que l'association puisse conseiller ses membres de manière compétente, directe et neutre lorsque de nouveaux investissements ou une reconversion d'exploitation sont prévus. Un investissement judicieux dans cette technologie doit améliorer la compétitivité des exploitations, réduire l'effort administratif et garantir une production durable. En résumé, le but est d'améliorer la rentabilité de l'exploitation agricole et non de continuer à alourdir les coûts. Nous espérons que nous trouverons rapidement une personne compétente.

Le comité a demandé à la Haute Ecole spécialisée du nord-ouest de la Suisse d'analyser les possibilités de parrainage pour l'ASETA. Cette année, un groupe de travail s'attellera à la tâche de mettre en pratique les résultats obtenus.

Défis de politique agricole: contribution de l'ASETA

L'année dernière aussi, le peuple suisse a pu s'exprimer par les urnes sur des projets agricoles plus ou moins importants. L'initiative pour des aliments équitables, l'initiative pour la souveraineté alimentaire, l'initiative pour les vaches à cornes ainsi que début 2019 l'initiative «stop mitage», qui n'aurait plus permis de construire des bâtiments pour la production non tributaire du sol dans les zones agricoles, ont été rejetées.

Les initiatives «pour une eau potable propre» et «pour une Suisse libre de pesticides de synthèse» seront cruciales (pour l'ASETA aussi), car celles-ci sont clairement dirigées contre une agriculture productrice en Suisse. A cet égard, l'initiative sur l'eau potable est de loin le projet le plus dangereux. Le titre est déjà trompeur, si on examine le texte plus attentivement. Qui ne veut pas d'eau potable propre? L'initiative est ciblée contre l'agriculture et exige

que seules les exploitations qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires reçoivent encore des paiements directs. Il n'y a plus de différence entre les substances synthétiques et naturelles. Les agriculteurs bio seraient par conséquent concernés aussi. De plus, il ne devrait plus y avoir de paiements directs si du fourrage est acheté, ce qui empêche aussi les échanges utiles entre exploitations. Enfin, l'utilisation d'antibiotiques serait elle aussi fortement restreinte, si les paiements directs sont maintenus.

L'Union suisse des paysans a, dans une approche globale, déjà commencé une campagne d'information avec ses associations professionnelles et ses sous-fédérations.

L'ASETA y contribue elle aussi. Avec le projet «Réduction des apports de produits phytosanitaires», les examens périodiques des pulvérisateurs de produits phytosanitaires et une information permanente dans les différents médias, nous voulons convaincre les consommateurs que les agriculteurs font tout pour produire des aliments d'une qualité irréprochable et pour que les adjoints soient utilisés modérément et de manière ciblée.

L'année dernière, le Conseil fédéral a aussi présenté la politique agricole «AP22+» et l'a mise en consultation. Nous ne pouvons pas soutenir ce projet dans les conditions actuelles, car les conditions-cadres de la politique agricole doivent être adaptées à l'objectif du Conseil fédéral, afin que l'agriculture puisse de nouveau être exposée directement au libre marché. En clair, cela signifie que la politique agricole «AP22+» doit être dirigée en faveur de la déréglementation et vers le libre marché. En septembre 2017, la votation de l'art. 104a a ancré dans la constitution que la sécurité alimentaire doit être assurée par l'agriculture nationale. La sécurité alimentaire est la capacité de pouvoir alimenter la population pendant plusieurs années et de manière sûre grâce à la production nationale en cas de conflit. Les réserves obligatoires ne servent qu'à combler la période de transition vers l'augmentation de la production nationale en cas de crise. Des réorientations de la production et des intensifications en mode de crise ont une marge restreinte et exigent, même en temps normal, une agriculture forte et suffisante. Au lieu de conserver et d'entretenir cette capacité d'autoproduction, le Conseil fédéral ne laisse avec le projet «AP 22+» aucune autre possibilité que de décimer l'agriculture nationale. Déjà lors du remaniement la loi de 2016 sur l'approvisionnement du pays, le Conseil fédéral a déclaré, à propos de la révision de la loi de 2014, que la loi sur l'approvisionnement du pays n'est pas là pour «mener une politique structurelle». Inversement, cela devrait cependant signifier que c'est la politique agricole qui a pour tâche de mener la politique structurelle concernant

Membres actuels du comité de l'ASETA

la sécurité alimentaire. A ce sujet, l'ASETA se positionnera clairement en faveur d'une agriculture productive qui, avec une protection des frontières appropriée et des prix au producteur équitables, peut effectivement survivre. Nous voulons toutefois, pour assurer les moyens de subsistance de nos exploitations, aussi encourager, avec une offre de cours, de formations continues et de consultations, l'utilisation efficace et sûre de nos machines dans les exploitations, afin de réduire les coûts de machines et de minimiser le risque d'accident.

Publicité pour le recrutement de membres: signification de l'effectif

Le recul de l'effectif, hélas de nouveau enregistré par l'ASETA pour l'année écoulée, est supérieur aux mutations structurelles dans l'agriculture. Nous devons freiner vigoureusement cette évolution et faire valoir aux paysans les avantages à adhérer à l'ASETA. Le concept d'expositions récemment adopté ainsi que d'autres mesures de publicité visent à recruter de nouveaux membres. Nous voulons aller activement à la rencontre des visiteurs des différents salons, et faire de la publicité dans les journaux spécialisés ainsi que d'autres actions pour inciter le plus de monde possible à s'affilier à une section de l'ASETA. Les sections sont naturellement encouragées à faire de même. Un autre objectif est que chaque membre du comité convainque au moins une personne par année à adhérer à l'ASETA. Les membres potentiels peuvent aussi être invités à des manifestations de l'association. On doit surtout être certain que l'affiliation à l'ASETA soit transmise au successeur lors de la remise d'une exploitation. La stabilisation du nombre d'adhérents est un but que nous ne pourrons atteindre qu'ensemble. Je vous remercie d'ores et déjà de votre soutien.

Nous ne pouvons atteindre nos objectifs que si nous sommes unis. Je suis persuadé que nous le réussirons, parce que toutes les sections sont actives et réalisent du très bon travail. De surcroît, je peux compter sur un comité et des collaborateurs à la fois motivés et compétents. Je remercie cordialement les sections, le comité, la direction, ainsi que tous les collaborateurs et partenaires pour la bonne et fructueuse collaboration l'an passé et me réjouis de la poursuivre pour obtenir une agriculture et une mécanisation prospères.

*Werner Salzmann,
conseiller national et président de l'ASETA*



Werner Salzmann
Conseiller national, président
Mülchi (BE)



Bernard Nicod
Vice-président
Granges-Marnand (VD)



Pascal Furer
Staufen (AG)



Ueli Günthardt
Président de la commission sectorielle
Prestation de service
Landquart (GR)



Olivier Kolly
Président de la commission sectorielle
Information
Albeuve (FR)



Stephan Plattner
Bretzwil (BL)



Markus Schneider
Thunstetten (BE)



Laurent Vernez
Rovray (VD)



Urs Wegmann
Président de la commission sectorielle
Formation continue
Hünikon (ZH)

Activités

Défense des intérêts

L'ASETA représente les intérêts de ses membres sur le plan national et international dans l'objectif de favoriser de bonnes conditions-cadres, nécessaires au développement économique et écologique des exploitations. L'accent est mis sur la circulation routière, l'exploitation de machines en commun et la prévention des accidents. L'ASETA entretient un large réseau de relations afin de défendre les causes et les intérêts des membres. La représentation des intérêts est assurée par les membres du comité, les commissions sectorielles et le secrétariat en collaboration avec les différents réseaux. D'une part, l'association fait partie de diverses organisations, associations et groupes de travail, d'autre part, elle s'engage activement dans plusieurs organismes et communautés d'idées ainsi qu'auprès des autorités.

L'ASETA siège dans les organisations suivantes

USP: Union Suisse des Paysans (*chambre agricole, grand comité*)

SSM: Société suisse pour l'étude des carburants et lubrifiants (*comité*)

Route suisse: Fédération routière suisse (*comité*)

L'ASETA constitue un maillon d'une longue chaîne d'organisations concernées par la sécurité routière et l'agriculture.

Forum Technique agricole suisse

Agridea: secteurs «Construction» et «Agro-technique»

Agroscope

AM Suisse: association professionnelle Agrotec Suisse, secteurs «Mécanique» et «Agro-technique»

Groupe de travail «Circulation routière agricole»

OFROU: Office fédéral des routes

SPAA: Service de prévention des accidents dans l'agriculture (*commission technique consultative*)

Instituts cantonaux de formation agricole

AGIR: Agence d'information agricole romande

SAB: Groupement suisse pour les régions de montagnes

HAFL: Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires

SIK: Association suisse des intérêts des fabricants et négociants en machines et engins pour la voirie

ASMA: Association suisse de la machine agricole

SVS/ASE: Association suisse d'ensilage

CSR: Conseil de la sécurité routière

Législation

La législation de la circulation routière est et reste un dossier prioritaire de la représentation des intérêts. Au moment de la mise en œuvre de prescriptions de l'Union européenne, il est nécessaire de considérer assez tôt les souhaits et spécificités nationales pour éviter des problèmes et maintenir les coûts aussi bas que possible pour les utilisateurs de machines agricoles. En élaborant la législation fédérale, l'on doit aborder l'agriculture et ses situations particulières avec l'écoute et la compréhension nécessaire.

Défis actuels

Au cours de l'année écoulée, l'ASETA a participé à nouveau à différentes procédures de consultations et auditions des autorités fédérales. Elle a pris position sur:

- la révision de la loi sur la circulation routière et les prescriptions relatives à la signalisation ainsi que
- l'aide à entretien du service antipollution des moteurs stationnaires.

Information

Le périodique spécialisé, *Technique Agricole* en français et *Schweizer Landtechnik* en allemand, a fourni des informations sur la mécanisation ainsi que sur les activités de l'association et ses sections à quelque 21000 membres et abonnés. Il présente les sujets d'actualité du secteur du machinisme agricole, national et international, des rapports de tests sur les machines, des conseils avisés sur leur utilisation sur le terrain, des aides pour les décisions d'investissement et bien d'autres choses encore. L'équipe de rédaction est en étroit contact avec des spécialistes des domaines de la recherche, des conseils et de l'industrie, qui présentent régulièrement les résultats de leurs derniers travaux.

On a instauré une nouvelle collaboration pour la production du périodique à dater de l'édition de janvier 2018. La mise en page et l'impression sont désormais assurées par l'Imprimerie AVD à Goldach. L'objectif de réduire les coûts est ainsi pleinement atteint. En parallèle, la commercialisation et l'administration des annonces sont à nouveau prises en charge par l'ASETA. Depuis février, la vente des annonces est gérée exclusivement par l'ASETA, raison pour laquelle Alex Reiman a été engagé à temps partiel en qualité de vendeur d'annonces. La facturation et l'encaissement sont réalisés par l'ASETA depuis septembre, avec le soutien d'AVD sur le plan informatique.

A l'occasion de la participation de l'ASETA à l'Agrama 2018, *Technique Agricole* a réitéré le concours visant à désigner le

Nombre de pages publiées sur une période de trois ans			
	Schweizer Landtechnik Technique agricole		
	2016	2017	2018
Articles rédactionnels	650 652	654 657	667 670
Annonces	110 108	106 103	109 106
Nombre de pages total	760 760	760 760	776 776

vainqueur du «Swiss Innovation Award», au vu du succès de la première édition en 2016. Ce concours dont l'objectif est de favoriser le développement suisse du machinisme agricole semble s'être bien implanté. Il a rencontré un écho beaucoup plus large cette année qu'en 2016. Au stand de l'ASETA, les visiteurs francophones de l'Agrama ont eu la primeur de découvrir la version française de la brochure intitulée «Règles de la circulation pour les véhicules agricoles» élaborée en collaboration avec le centre du Strickhof. La collaboration rédactionnelle avec le périodique autrichien *Landwirt* s'est poursuivie (échange d'articles, planification commune de rapports de tests). Différentes formes de coopération avec d'autres publications ont été envisagées et mises en place ponctuellement.

Il n'y a eu aucun changement au sein de l'équipe de rédaction. Celle-ci a toujours à cœur de fournir des informations actuelles sur le machinisme agricole aux membres de l'association, aux abonnés, où, de manière générale, à tous les intéressés en format imprimé traditionnel, mais aussi de plus en plus sous forme électronique.

Médias électroniques

Ces modes de communication sont aussi pris en charge par la rubrique «Dernières actualités» du site Internet agrartechnik.ch qui représente pour la rédaction le défi de proposer en continu les informations les plus récentes. *Technique Agricole* va favoriser encore davantage les médias électroniques, parce que ce sont ceux qui sont le plus utilisé par les jeunes membres (et futurs membres potentiels). Les nombreux «amis sur Facebook» et les 13 000 abonnés sur YouTube témoignent des nouvelles habitudes d'utilisation des médias.

On est en train d'évaluer l'intérêt de développer une application pour des smartphones ou des tablettes et les besoins à satisfaire du point de vue de la diffusion d'informations concernant l'association.

Commission sectorielle «Information»

Lors de l'exercice 2018, la commission sectorielle «Information» dont le rôle est d'épauler la rédaction sur le plan stratégique s'est réunie trois fois sous la présidence d'Olivier Kolly, membre du comité de l'ASETA.

Elle n'a connu aucun changement au cours de l'année sous revue. En font actuellement partie, outre le président susnommé, Erika Meili (Agroscope), Sylvain Boéchat (Service de l'agriculture et de la viticulture, canton de Vaud), Thomas Jucker et Alexandre Peiry (agriculteurs) ainsi que Roman Engeler et Heinz Röthlisberger, de l'équipe de rédaction. La commission s'est consacrée en première ligne à l'évolution du concept du périodique; elle a aussi réfléchi intensément à l'orientation future de l'association et de ses structures.

Formation continue

L'ASETA propose diverses formes de formation continue basées sur la pratique à toutes personnes utilisant des machines et des appareils agricoles. En 2018, elle a organisé de nombreux cours, seule ou en collaboration avec des tiers.

Cours

Au total, 717 participants ont suivi le cours G40 de deux jours qui a eu lieu à 182 reprises dans toute la Suisse. Ils ont ainsi obtenu l'autorisation de circuler avec des véhicules agricoles immatriculés à 40 km/h.

Cinq cours OACP (selon l'ordonnance réglant l'admission des chauffeurs) ont été dispensés à 47 participants qui ont reçu l'attestation de formation continue.

En 2018, 47 participants ont assisté aux cours de véhicules de manutention et de caristes reconnus par l'OACP et la Suva. Lors de l'année écoulée, deux cours de soudure ont été donnés au centre de l'association à Riniken. Même si la demande est faible, l'ASETA continuera à proposer des cours afin de donner la possibilité à ceux qui le désirent d'améliorer leur savoir-faire dans ce domaine.

Les membres bénéficient de tarifs préférentiels sur tous les cours organisés par l'ASETA.

Commission sectorielle «Formation continue»

Les membres de la commission sectorielle «Formation continue», Hansjörg Furter, Anton Moser, Raphael Sommer, Stefan Berger, Christian Giger et Beat Steiner, se sont réunis deux fois sous la présidence d'Urs Wegmann.

Le projet de films didactiques a été développé. Il a été décidé d'utiliser le matériel à disposition et d'établir des

Nombre de participants			
	2016	2017	2018
Cours d'atelier	15	0	8
Cours de conduite G40	1143	914	717
Cours OACP	10	28	47
Cours avec véhicules de manutention	10	9	16

coopérations afin de limiter le plus possible les frais de production, vu qu'un grand nombre de films sont déjà accessibles sur Internet. Le projet est certes retardé, mais présente un bien meilleur rapport coût/bénéfice. Les films devraient être proposés en versions allemande et française.

Actuellement testés dans le canton d'Argovie, les cours Eco-Drive seront ensuite proposés dans toute la Suisse par l'intermédiaire des sections.

Le sujet «systèmes de freinage» a été étudié en profondeur. Bien que les conditions-cadres aient été connues depuis longtemps, on n'était pas informé de tous les détails, ni surtout du contenu définitif de l'ordonnance. Dans *Technique Agricole*, les membres ont été régulièrement tenus au courant de l'évolution de la situation. Vu que celle-ci est maintenant plus claire, la commission va élargir son offre de conseil avec, par exemple, des notices explicatives, des cours et des recommandations. La combinaison de véhicules et de remorques de différentes époques selon la nouvelle réglementation reste un défi majeur. L'association aimerait donner la possibilité à ses membres de réaliser les investissements les plus durables possible, en gardant toutefois à l'esprit la notion de sécurité. La commission et l'ASETA se pencheront encore sur ce problème épique.

Les drones seront de plus en plus utilisés dans l'agriculture. La législation pourrait être en retard par rapport à leur développement actuel. La commission va étudier cette question pour pouvoir exercer en temps utile une influence. Les exigences en matière de formation, incluant les possibilités existantes et les besoins, sont en cours d'examen.

Prestation de service

L'ASETA soutient les différentes activités des sections. Elle déploie notamment une fonction de coordination et dispense des conseils à ses membres et à toute personne intéressée sur le plan technique.

L'ASETA propose aux sections un soutien administratif pour la gestion des membres. Cette prestation inclut, selon le contrat, la mise à jour de leurs coordonnées, la facturation et l'encaissement des cotisations; elle est demandée par la plupart des sections.

Tests de pulvérisateurs

L'ASETA est mandatée par l'Office fédéral de l'agriculture pour organiser et coordonner les contrôles périodiques de pulvérisateurs. Le mandat de prestations définit les tâches de tenue de la liste officielle des stations homologuées, d'approvisionnement en matériel nécessaire et d'organisation de cours de formation continue. Les tests de pulvérisateurs pour grandes cultures, cultures fruitières et viticulture sont effectués par des stations privées, des écoles d'agriculture ou des sections de l'ASETA.

En 2018, les stations de contrôle ont testé plus de 2200 pulvérisateurs pour les grandes cultures, et près de 580 appareils pour la viticulture et l'arboriculture. A partir de l'année prochaine, les pulvérisateurs devront être contrôlés tous les trois ans, et non plus tous les quatre ans ainsi que c'était le cas jusqu'à présent.

Commission sectorielle

«Prestations de services»

Composée de Samuel Flury, Heinz Gautschi, Urs Rentsch et Aldo Rui, la commission sectorielle «Prestations de services», présidée par Ueli Günthardt, a siégé deux fois pendant la période passée sous revue. Il y manque toujours un membre romand. L'essentiel du travail de la commission a consisté à prodiguer des conseils juridiques liés à la circulation routière et à effectuer des analyses juridiques lors de contrôles de police ou de dénonciations. Dans ce domaine, on s'est aussi penché sur les nouvelles réglementations relatives aux systèmes de freinage et au porte-à-faux avant des tracteurs.

On a continué le projet «Réduction des sources ponctuelles» dont l'ASETA est l'un des principaux partenaires. Il revêtira une importance encore plus grande lorsque les deux initiatives concernant les produits phytosanitaires seront d'actualité.

Le site de l'ASETA contient désormais le lien renvoyant au programme de calcul d'Agroscope afin que nos membres puissent évaluer les coûts des combinaisons de machines. L'objectif est qu'ils puissent épargner un peu d'argent en utilisant les machines en commun ou en confiant certain travaux à un agro-entrepreneur. La commission reste à la recherche de solutions avantageuses pouvant favoriser l'échange régional de machines. Quelques possibilités apparaissent déjà.

Structures de l'association

Voyages spécialisés

Le groupe de voyage, constitué de Roman Engeler, Willi Zollinger, Thomas Vögeli et Ueli Günthardt, s'est rencontré quelques fois pour discuter de destinations possibles et pour établir des arrangements en collaboration avec des agences de voyage. Le voyage d'hiver 2019 en Israël, préparé en collaboration avec l'agence Twerenbold, a connu un tel succès qu'il devrait être reconduit. Un voyage de reconnaissance en Chine est prévu en été 2019. Il faudrait aussi planifier un voyage spécialisé en été en raison du climat régional. Les voyages traditionnels d'hiver resteront programmés en janvier et/ou février.

Finances

Le bon résultat a permis de procéder à des amortissements et des provisions supplémentaires.

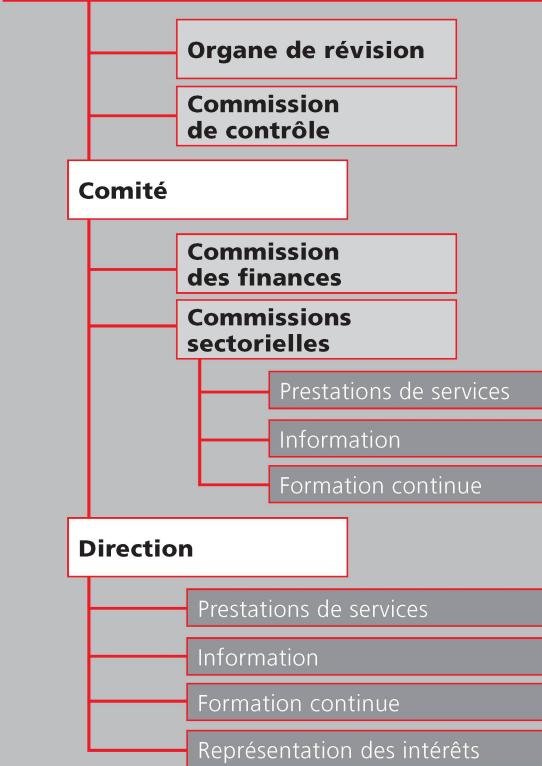
Bilan		
	31.12.2017	31.12.2018
Actif circulant	817 816.70	919 622.13
Fortune de placement	684 380.00	639 102.00
Total de l'actif	1 502 196.70	1 558 724.13
Capitaux de tiers	817 274.82	808 453.80
Capital propre: Compte capital	672 589.90	684 911.88
Bénéfice	12 321.98	65 358.45
Total du passif	1 502 196.70	1 558 724.13

Compte de profits		
	Budget 2018	Compte 2018
Recettes	2 345 240.00	2 485 998.72
Cotisations des membres	1 350 000.00	1 323 008.71
Autres recettes	995 240.00	1 162 990.01
Dépenses	2 342 804.00	2 420 640.30
Frais de personnel	1 184 000.00	1 434 390.15
Autres frais	1 158 804.00	986 250.15
Bénéfice	2 436.00	65 358.42

Dans sa séance du 11 février 2019, le comité a examiné les comptes et les recommande à l'approbation de l'assemblée des délégués. L'organe de révision a contrôlé les comptes (bilan et compte d'exploitation) de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018 et envoyé son rapport au président le 13 février 2019.

Assemblée des délégués

22 sections, 1 association professionnelle



Collaboratrices et collaborateurs

- **Aldo Rui:** directeur
- **Roman Engeler:** vice-directeur, rédacteur en chef et directeur de la publication
- **Urs Rentsch:** formation continue, conseil technique
- **Ruedi Burkhalter:** rédacteur
- **Ruedi Hunger:** rédacteur
- **Heinz Röthlisberger:** rédacteur
- **Catherine Schweizer:** rédactrice, site Internet
- **Dominik Senn:** rédacteur
- **Nadja Vogelsang:** QM, site Internet, achats, assistance de rédaction
- **Ingrid Pfund:** secrétariat, administration des cours
- **Jean-Richard Salamin:** moniteur de conduite
- **Loana Bianchi:** secrétariat, comptabilité
- **Alex Reimann:** vente des annonces

Sections

Les membres sont affiliés à l'ASETA par l'intermédiaire de leur section ou leur association professionnelle. Celles-ci répondent d'elles-mêmes, de leur organisation interne, de leur programme d'activités et des finances.

	www.avlt.ch P: Furer Pascal, 5603 Staufen 062 891 21 12 G: Voegelei Thomas, 5103 Wildegg 062 893 20 41
	P: Zimmermann Urs, 4104 Oberwil 041 401 26 23, 079 348 73 05 G: Itin Marcel, 4466 Ormalingen 076 416 27 13
	www.bvlt.ch P: Brenzikofner Klaus, 3646 Einigen 033 654 40 37, 079 336 14 84 G: Gerber Peter, 3054 Schüpfen 031 879 17 45, 079 411 02 33
	P: Kolly Olivier, 1669 Albeuve 026 928 10 62, 079 287 00 41 G: Reinhard Samuel, 1725 Posieux 026 305 58 49, 079 670 35 31
	P: Berthelet Christophe, 1252 Meinier 078 670 25 25 G: Favre Bertrand, 1223 Cologny 079 449 05 74
	www.svlt-gr.ch P: Markus Tanner, 7304 Maienfeld 081 302 25 11, 078 677 08 36 G: Baumgärtner Jörg, 7000 Chur 081 353 17 96, 079 315 92 38
	P: Heusler Christian, 2933 Lugnez 032 423 66 11, 079 774 92 43 G: Chevillat Philippe, 2853 Courfaivre 032 420 74 73, 079 419 47 14
	www.lvlt.ch P: Moser Anton, 6170 Schüpfheim 041 485 88 23 G: Erni Josef, 6276 Hohenrain 041 467 39 02
	P: Seiler Werner, 2318 Brot-Plamboz 032 937 10 63, 079 502 56 72 G: Tschanz Bernard, 2042 Valangin 032 857 21 70, 079 564 12 00
	P: Achermann Ruedi, 6374 Buochs 041 620 11 22, 079 643 75 20 G: Bircher Dominik, 6363 Obbürgen 079 424 12 70
	P: Frunz Josef, 6056 Kägiswil 041 660 40 16, 079 202 83 75 G: Wagner Thomas, 6064 Kerns 079 730 44 87
	www.vlt-sg.ch P: Schmid Heiri, 8865 Bilten 055 615 37 37, 079 342 30 36 G: Müller Eliane, 9478 Azmoos 081 783 11 84, Fax 081 783 11 85

	www.vlt-sh.ch P: Müller Martin, 8213 Neunkirch 079 656 74 58 G: Hug Adrian, 8263 Buch 079 395 41 17
	P: Müller Paul, 4913 Bannwil 079 340 29 70 G: Ochsenbein Beat, 4554 Etziken 032 614 44 57, 076 302 77 42
	P: Brun Armin, 6493 Küsnacht am Rigi 041 850 41 90, 079 211 15 64 G: Kälin Florian, 8840 Trachslau 055 412 68 63, 079 689 81 87
	www.vtgl.ch , www.tvtl.ch P: Kuhn Rolf, 8553 Mettendorf 052 770 14 13, 079 226 80 41 G: Koller Markus, 9542 Münchwilen 071 966 22 43, 079 643 90 71
	P: Antonioli Stefano, 6721 Ludiano 079 653 34 76 G: Buzzi Claudia, Agricino, 6592 S.Antonino 091 851 90 90, Fax 091 851 90 98
	www.asetavaud.ch P: Mayor Jean-Luc, 1860 Aigle 024 466 33 91, 079 212 31 71 G: Bugnon Virginie, 1162 St-Prex 021 806 42 81, Fax 021 806 42 81
	www.asetavs.ch P: Vergère Matthieu, 1963 Vétroz 079 625 49 86 G: Jacquemoud David, 1902 Evionnaz 079 732 56 26
	P: Freimann Philipp, 6300 Zug 041 740 64 46, 079 467 16 35 G: Betschart Beat, 6313 Menzingen 041 755 11 10, 079 771 65 90
	www.svlt-zh.ch P: Wegmann Urs, 8412 Hünenikon 052 315 43 37, 078 748 26 60 G: Berger Stephan, 8315 Lindau 058 105 99 52, 076 521 95 28
	P: Schurti Leopold, 9495 Triesen 079 696 16 89 G: Becker Fabian, 9490 Vaduz 079 399 09 02
	Association professionnelle Agro-entrepreneurs Suisse P: Schenk Oskar, 3150 Schwarzenburg 031 731 14 99 G: Fonk Romain, 5223 Riniken 056 450 94 52, +32 477 17 40 50
	Gérance Agro-entrepreneurs Suisse Biland Marlis, 5223 Riniken, G: 056 450 99 90

Legende: P: président, G: gérant